

cateurs sacrés. Par la vertu et l'efficacité de la parole divine, secouez le peuple, excitez-le à la pénitence et, à la lumière des vérités éternelles, ramenez-le à Dieu ; réfutez vigoureusement les erreurs que l'on sème aujourd'hui à pleines mains en haine de la religion et qui, répandues avec un art perfide, causent aux âmes des ruines immenses. Faire connaître et aimer l'Eglise ; inspirez aux fidèles l'amour de sa loi sainte et sans tache, persuadez-leur d'en apprécier les bienfaits inestimables, et d'en faire leur trésor.

Vos forces étant unies de la sorte, pasteurs et orateurs travaillant d'un commun accord, vous recueillerez des fruits abondants de vos labeurs et vous aurez bien mérité de la religion et du peuple romain.

Que le Seigneur vous assiste d'en haut par le secours abondant de sa grâce, et recevez-en pour gage la bénédiction apostolique que Nous vous donnons à tous avec une affection paternelle.

NOUVELLES DE ROME.

Les négociations entre le saint-Siège et le gouvernement allemand préoccupent fort les journaux allemands et italiens. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie des notes assez aigres qui pourraient donner à penser aux catholiques ; mais d'autre part, M. de Schlarer, l'envoyé allemand à Rome, est reçu par le souverain Pontife. Evidemment M. de Bismark joue double jeu pour imposer des conditions qui lui agréent ; il ne réussira pas.

Le correspondant de l'*Univers* à Rome apprécie comme suit les négociations dont nous parlons plus haut :

“ Les négociations avec la Prusse sont difficiles, mais comme le disait aujourd'hui Léon XIII à M. le comte de Mérode, il espère arriver à un résultat favorable à l'Eglise, tant en Prusse qu'en Russie et en Angleterre. Le pape sait que les puissances ont besoin de s'appuyer sur le droit, sur l'autorité, sur la justice, pour sortir de l'abîme, et il n'y a pas de justice, d'autorité, de droit sans l'Eglise, qui en est la souveraine dépositaire.”

Dans le consistoire fixé au 26 février, le pape imposera le chapeau aux nouveaux cardinaux Bianchi et Czacki.

Il préconisera, en outre, plusieurs évêques polonais dont le nombre et le nom ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Par un bref récent, S. S. le pape Léon XIII vient d'ériger en abbaye le monastère de l'ordre de Saint-Benoit, établi depuis quelques années au Fort-Auguste, en Ecosse, et de le placer sous la juridiction immédiate du saint-Siège, le séparant ainsi de la province d'Angleterre, à laquelle il appartenait depuis sa fondation.